



CRISE SANITAIRE

LES INTERCOMMUNALITÉS SUR TOUS LES FRONTS

CONFRONTÉES À LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSÉQUENCES, LES INTERCOMMUNALITÉS FONT FACE, S'ORGANISENT DANS LA DURÉE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS ET PRÉPARENT LE RETOUR À LA NORMALE

Le Fonctionnement communautaire en période de crise : questions-réponses

Pouvoir des exécutifs et fonctionnement des instances, communication électorale, budget,... Retrouvez ici les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Que peuvent décider le président et le Bureau pendant l'état d'urgence sanitaire ?

Depuis une ordonnance du 1^{er} avril, l'ensemble des attributions du conseil sont automatiquement déléguées au président sortant, maintenu dans ses fonctions y compris s'il ne se représentait pas ou a été battu. Un équilibre a été prévu : le conseil, qui doit être réuni dès lors qu'un cinquième des conseillers le demande, peut revoir l'étendue de cette délégation et abroger les décisions prises par le président dans ce cadre.

Ceci a pour effet que les délégations que le conseil avait pu accorder au bureau dans son ensemble se trouvent caduques du fait de l'ordonnance.

Dans ce cadre, le bureau est dans son rôle d'organe collégial exécutif et politique, sans pouvoir de décision.

Ses membres continuent de bénéficier des délégations de fonction attribuées jusqu'alors par le président,

lequel peut en revoir le périmètre notamment pour les étendre aux décisions qu'il prend dorénavant au nom du conseil : celles-ci peuvent être signées par un vice-président ou un conseiller délégué membre du bureau, ainsi que par les cadres de la collectivité ayant reçu délégation de signature.

Les matières exclues des délégations en temps normal le demeurent et doivent donc nécessairement être décidées par le conseil à distance : vote du budget, des taux et des tarifs; approbation du compte administratif,...

Dans l'attente que les conditions sanitaires s'améliorent, dans quelles conditions le conseil et le bureau peuvent-ils se réunir à distance ?

La première séance doit être l'occasion de déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Le scrutin ne peut être que public, soit par appel nominal, soit par scrutin électronique. Si une demande de vote secret est formulée, le sujet devra attendre une séance ultérieure en présentiel.

Le quorum, abaissé à un tiers des membres pendant l'état d'urgence sanitaire, est apprécié en fonction de tous les conseillers participant à la réunion, qu'ils soient à distance ou non. Par ailleurs, le nombre de pouvoirs que peut détenir un conseiller est augmenté à deux.

À noter que les débats doivent être accessibles en direct au public de manière électronique.

Quels conseillers informer des décisions prises ?

Tant que les conseillers communautaires élus au premier tour n'entrent pas en fonction, par décret à venir, la situation est la suivante.

	DÉCISIONS DU PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION, AINSI QUE TOUT ACTE DE MÊME NATURE	DÉCISIONS DU CONSEIL RÉUNI À DISTANCE
Conseillers communautaires sortants, en fonction	Oui, sans délai (cf. ci-dessus l'équilibre trouvé en matière de délégation)	Oui en amont (convocation, note de synthèse) et en aval (compte-rendu)
Conseillers municipaux sortants, en fonction	Oui	Oui en amont (convocation, note de synthèse) et en aval (compte-rendu)
Conseillers communautaires élus au 1 ^{er} tour, dans l'attente de leur entrée en fonction <i>NB : dans les communes de moins de 1000 habitants, ils ne sont pas connus tant que la nouvelle municipalité n'a pas été élue</i>	Oui	Pas d'obligation
Conseillers municipaux élus au 1 ^{er} tour, dans l'attente de leur entrée en fonction	Oui	Pas d'obligation



@ m2A

© St-Étienne Métropole - TV and Co



→ Que se passera-t-il lorsque les élus du premier tour prendront leurs fonctions ?

Ceci interviendra à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin, aussitôt que la situation sanitaire le permettra. Il y aura alors deux cas :

- si aucune commune n'est concernée par un second tour, le nouveau conseil se réunira dans les trois semaines suivant cette date pour élire le nouvel exécutif ;
- si au moins une commune est concernée par un second tour, le président et les vice-présidents sortants seront maintenus et le conseil sera « mixte » dans l'attente du second tour : les communes où le premier tour a été décisif verront leurs conseillers définitifs siéger, tandis que les autres seront représentées par les élus sortants, dont le nombre pourra augmenter ou diminuer pour tenir compte de la répartition des sièges du mandat 2020-2026.

Pour plus d'information, voir la note juridique de l'AdCF sur la loi d'urgence (mars 2020).

Qu'en est-il du travail des commissions et conseils de développement ?

Le président peut également décider que les commissions thématiques du conseil et le conseil de développement ne sont pas saisis des affaires qui leur sont, habituellement ou légalement, préalablement soumises.

« Les autres commissions ont vocation à être réunies à distance »

Les autres commissions (appel d'offres, délégations de service public, évaluation des charges transférées) ont donc vocation à être réunies s'il en est besoin, à distance grâce à une ordonnance du 27 mars.

Sommes-nous toujours tenus au respect des règles de communication en période électorale ?

Oui. Toute publication institutionnelle, y compris en lien avec les mesures mises en œuvre dans le contexte de pandémie, doit donc avoir un caractère neutre et informatif afin de ne pas être assimilée à un avantage déployé par la collectivité qui servirait la propagande électorale.

Quelles sont les nouvelles échéances fiscales et budgétaires fixées par les ordonnances ?

Le vote du budget 2020, pour les collectivités ne l'ayant pas fait avant le premier tour des municipales est reporté au 31 juillet 2020. Même chose pour l'adoption du compte administratif 2019.

Les obligations concernant la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sont maintenues. Elles pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget mais devront faire l'objet d'une délibération préalable à l'adoption du budget.

Et concernant le vote des taux de fiscalité ?

Le vote des taux des impôts locaux devra intervenir au plus tard le 3 juillet. Date retenue pour permettre à l'administration fiscale de procéder dans les temps aux opérations de recouvrement. Il est de même pour la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).



« Le vote du budget 2020, pour les collectivités ne l'ayant pas fait avant le premier tour des municipales est reporté au 31 juillet 2020 »

Concernant la taxe d'habitation (TH), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019. Il n'y a donc pas de vote de taux de TH.

« Possibilité d'engager au moment du vote du budget un crédit pour "dépendances imprévues" à hauteur de 15 % »

La date du 3 juillet vaut également pour les collectivités ayant choisi d'instituer une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant de cette part devra être transmis à l'administration fiscale avant cette date.

Pour l'ensemble de ces taux et tarifs, en l'absence de délibération, les montants antérieurs seront reconduits.

Enfin, pour l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) au titre de 2021 la délibération est reportée au 1^{er} juillet 2020.

Peut-on accorder des exonérations fiscales ? et selon quelles modalités ?

Une collectivité n'est pas habilitée à accorder des exonérations fiscales en dehors de celles prévues par la loi.

Qu'en est-il pour la taxe de séjour ?

Ne sont pas concernés par les reports de date, les taux et tarifs de la taxe de séjour (idem pour la taxe sur les friches commerciales et la taxe de balayage) qui doivent être fixés avant le 1^{er} octobre pour une application à compter du premier janvier de l'année suivante. À noter que la législation ne prévoit pas de possibilité d'interruption de la collecte de taxe de séjour même en cas de force majeure.

Toutefois, la taxe de séjour n'est collectée qu'en cas de séjour à titre onéreux effectif. Ainsi, s'il n'y a pas d'occupant "payant" dans l'hébergement, il n'y a pas de taxe de séjour. Les hébergeurs sont néanmoins tenus de faire une déclaration.

Comment fonctionner jusqu'à l'adoption du budget ?

Le CGCT autorise la collectivité à engager des dépenses de la section de fonctionnement avant l'adoption du budget, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Concernant l'investissement, l'ordonnance apporte de la souplesse en permettant avant le vote du budget sur décision de l'exécutif, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Comment intégrer des dépenses imprévues ?

Pour permettre aux collectivités d'agir dans le contexte de la crise sanitaire, les collectivités ont la possibilité d'engager au moment du vote du budget (BP ou BS) un crédit pour « dépenses imprévues » à hauteur de 15 % (contre 7,5 % actuellement) en fonctionnement et en investissement.

En effectuant des mouvements entre chapitres en cours de gestion : l'ordonnance autorise l'exécutif à procéder, sans autorisation de l'organe délibérant, à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. ●

SIMON MAUROUX ET CLAIRE DELPECH

→ En savoir plus

Retrouvez toutes les recommandations et ressources actualisées sur www.adcf.org

RETOUR D'EXPÉRIENCE

PRÉPARER LA RELANCE PENDANT LE CONFINEMENT

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA SUD- PAYS DES LACS-PETITE MONTAGNE – RÉGION D'ORGELET EST NÉE AU 1^{er} JANVIER 2020 DE LA FUSION DE QUATRE COMMUNAUTÉS REGROUPANT 92 COMMUNES. LA GESTION DE CRISE LUI IMPOSE UN PROCESSUS D'INTÉGRATION ACCÉLÉRÉ.



Jura Sud- Pays des Lacs-Petite Montagne – Région d'Orgelet

Située au sud du département du Jura, la nouvelle Communauté de communes couvre un territoire où vivent un peu plus de 25 000 habitants. Du fait de sa création récente, la communauté ne dispose pas de plan de continuité d'activité applicable sur le nouveau périmètre intercommunal. Le personnel et la direction de la nouvelle communauté sont répartis sur quatre sites administratifs : Arinthod, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne et Orgelet. Chacun de ces quatre pôles est représenté par un binôme élu/responsable administratif qui garantit le lien étroit et la circulation de l'information entre les habitants, les acteurs du territoire et le siège à Orgelet. Pour Mehdi Taboui, Directeur général des services, « la fusion a été une chance car nous étions quatre petites collectivités. Le regroupement de nos ressources nous a permis de nous adapter très rapidement avec une équipe plus étoffée pour faire face à la situation. Le président de l'intercommunalité Jean-Louis Delorme fait un point hebdomadaire avec les 15 vice-présidents. Pour la coordination interne, nous faisons un point quotidien avec le président et l'équipe de direc-

« Beaucoup d'acteurs de petite taille qu'il faut accompagner »

tion. » Afin de préserver le personnel et la population, les services communautaires ont été fermés dès le 17 mars. Les services publics indispensables ont pu être assez

vite rassurés par les mesures barrière mises en place dans l'organisation de leur travail, par exemple la répartition des agents de collecte dans plusieurs véhicules au lieu d'un seul camion. La majorité des agents administratifs est en télétravail. Il leur a été proposé de poser une semaine de congés pendant la période de confinement. « Ils ont très largement adhéré, une partie d'entre eux le faisait déjà » précise Mehdi Taboui. Le télétravail a pu être organisé grâce à la mobilisation des agents en charge de l'informatique, bien que la création du service commun soit en cours et que des personnels habitent en zone blanche.

Faire du lien

La complémentarité entre l'intercommunalité et les communes fonctionne naturellement : les maires sont à la manœuvre pour maintenir le lien de proximité avec la population, notamment par le recensement des personnes fragiles ou isolées. Dans l'autre sens, l'intercommunalité informe les communes des mesures prises par l'État, des actions de la communauté et de la gouvernance politique qui se profile dans l'attente du 2^e tour des élections locales.

Dans le domaine économique, l'intercommunalité a pris des mesures immédiates pour acter la suspension des loyers des entreprises qu'elle héberge. Elle devrait également abonder le fonds régional de solidarité Bourgogne Franche Comté au profit des TPE. Elle s'emploie beaucoup à faire du lien entre les différents acteurs institutionnels et économiques. « Nous avons alerté les pouvoirs publics au sujet des difficultés que rencontre la chaîne de production des entreprises de la vallée de la plasturgie. Des entreprises sont réquisitionnées pour produire du matériel médical mais leurs salariés sont confrontés à des difficultés de garde d'enfants car ils ne sont pas considérés comme personnels prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire. » Le réseau d'acteurs économiques comprend beaucoup d'acteurs de petite taille qu'il faut accompagner et informer des différentes aides et soutiens qu'ils peuvent solliciter. Mehdi Taboui explique que ses équipes s'attendent d'ores et déjà au futur plan de relance, conformément au souhait des élus. « Il faut profiter de ce temps là pour préparer tout de suite l'après-crise en préparant les cahiers des charges pour les futurs appels d'offres, même si nous serons vigilants à ne pas lancer trop tôt les consultations. Nous savons que la crise aura un fort impact budgétaire, qui va s'étaler sur une dizaine d'exercices, mais nos investissements ne sont pas remis en cause, bien au contraire. Cette relance sera nécessaire pour soutenir l'activité du tissu économique qui comprend beaucoup de TPE donc potentiellement assez fragiles. » ●

SÉBASTIEN BAYETTE





JEAN-LUC HUMBERT

Directeur général des services de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération

« Agir pour ceux qui en ont le plus besoin »

Le directeur général des services Jean-Luc Humbert revient sur l'organisation adoptée pendant la crise sanitaire par l'agglomération et la ville de Mulhouse.

COMMENT A ÉVOLUÉ LA SITUATION SANITAIRE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

La situation de Mulhouse est particulière, le territoire ayant été le principal foyer de l'épidémie. Quand les mesures de confinement ont été prises le 17 mars, la propagation du virus à Mulhouse et dans les communes alentour était engagée, la situation était déjà grave. Nous avons eu des agents malades et certains ont déploré des décès dans leur entourage familial immédiat, ce qui a accru l'inquiétude ambiante.

QUELLE GOUVERNANCE AVEZ-VOUS ADOPTÉ EN PÉRIODE DE CRISE ?

Une cellule de crise a été mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Mulhouse qui a été étendu à l'agglomération. Cette cellule est coprésidée par Michèle Lutz, maire de Mulhouse et Fabian Jordan, président de l'agglomération. En tant que directeur général des services, j'en assure la coordination. Plusieurs groupes de travail ont été constitués pour assurer la continuité des services urbains ; assurer la garde des enfants des personnels soignants ; étudier le cadre juridique des décisions à prendre et sécuriser le fonctionnement des institutions ; prendre en charge les aspects liés au télétravail et au bon fonctionnement des ressources informatiques. Un groupe est dédié aux ressources humaines, afin d'assurer le paiement des salaires et apporter des réponses aux questions des agents. Une équipe planche sur les questions budgétaires et financières, enfin une autre sur les questions économiques. Afin d'assurer la coordination avec les communes de l'agglomération, une newsletter est adressée à l'ensemble des maires pour les informer, diffuser des bonnes pratiques et des

réunions sont organisées pour faire émerger des positions partagées.

COMMENT ÊTES-VOUS ORGANISÉS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS ?

Environ 250 salariés sont mobilisés pour assurer les services essentiels, nous n'avons pas eu de difficultés pour trouver des volontaires même dans un fonctionnement en mode dégradé. La difficulté sera de tenir dans la durée et de préserver des équipes assez nombreuses et opérationnelles jusqu'au bout pour assurer les services essentiels à la population.

« Je suis particulièrement attentif à maintenir une forme de cohésion du personnel »

Pour cela, je suis particulièrement attentif à maintenir une forme de cohésion du personnel et à informer régulièrement nos 3200 salariés : nous éditons une lettre hebdomadaire interne afin que les agents retenus chez eux soient tenus informés de ce qui se passe. Nous avons également un point hebdomadaire avec les organisations syndicales pour les tenir informées et leur donner la possibilité de nous faire remonter certaines situations. J'anime le comité de direction en visioconférence. Il est important de communiquer avec les agents afin que chacun puisse partager le sentiment d'appartenir à une collectivité qui essaie d'agir pour maintenir le service aux habitants et aider ceux qui en ont besoin : les plus fragiles sont les plus touchés par

les conséquences du confinement, qui perturbe par exemple la distribution de produits alimentaires ou la prise de rendez-vous avec les Centres communaux d'action sociale. Actuellement, beaucoup de choses se font via internet, ce qui renforce le sentiment d'isolement de certaines personnes fragiles.

QUEL APPUI APPORTEZ-VOUS AU TISSU ÉCONOMIQUE ?

Nous avons acté la suspension des loyers et des charges locatives pour les entreprises hébergées par l'agglomération, notamment dans les hôtels d'entreprises. Nous avons décidé de contribuer au fonds de solidarité État-Région à hauteur de deux euros par habitant, ce qui représente 600 000 € dédiés aux entreprises et associations qui ne pourraient bénéficier des aides déjà prévues par l'État. Au-delà des mesures d'urgence, le vice-président à l'économie anime un comité de pilotage avec la CCI, la CCAM, les principales fédérations du BTP... pour se tenir informés, remonter les difficultés et préparer la suite. Ce comité a acté l'accélération du paiement des factures dans le cadre de marchés publics, la révision des plannings sans pénalité de retard, la mise en place d'un guichet unique et d'un référent pour les entreprises au sein de M2A,... Enfin, nous avons un ensemble de marchés en cours qui concernent des ouvrages publics ou parapublics dont les chantiers sont interrompus, la plupart du temps sur décision des entreprises. Certaines sont prêtes à reprendre, nous y sommes favorables, il faut voir dans quelles conditions de sécurité cela peut s'envisager. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN BAYETTE



JOSEPH BROUSSET

DGS de la communauté de la Vallée de l'Hérault

Des aides aux travaux des particuliers et des masques artisanaux pour les agents

Joseph Brousset témoigne de la difficulté à trouver des masques et l'engagement des associations dans leur fabrication. Il explique également comment le dispositif Rénovissime (un programme de rénovation des logements particuliers) se poursuit en cette période de crise sanitaire.

COMMENT FAITES-VOUS POUR TROUVER DU MATÉRIEL DE PROTECTION POUR VOS AGENTS ?

Afin d'assurer la continuité de services, nous allons avoir une livraison de masques grâce à un réseau de pharmacies et nos réseaux associatifs en produisent également. Dans la commune de St-André-de-Sangonis, l'association d'assistantes maternelles Amstramgram nous a déjà livré une centaine de masques à destination des Ehpad et de nos agents sur le terrain, comme ceux de l'eau et assainissement : c'est indispensable pour qu'ils soient protégés. Les couturières suivent les normes que les professionnels de santé leur ont données, c'est un travail artisanal. Nous essayons de les aider à trouver le tissu dont elles ont besoin et qui se fait rare, nous avons même fait passer le mot à nos 300 agents communautaires.

VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE POURSUIVRE LES TRAVAUX, NOTAMMENT CEUX DU DISPOSITIF RÉNOVISSIME, UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS. COMMENT CELA SE DÉROULE-T-IL ?

Avec Rénovissime, nous aidons les particuliers à rénover leur logement en prenant en charge une partie des coûts. Nous sommes maîtres d'ouvrages de ces travaux de rénovation et de réhabilitation. Nous essayons d'être le plus réactif possible pour ne pas pénaliser les personnes qui ont engagé ces travaux, ni les entreprises. Nous avons mis

en place des subventions plutôt qu'un paiement en facture à la fin des travaux. Nous sommes attentifs à ceux à qui nous avons donné plus, pour être certains qu'ils seront en capacité de rembourser l'excédentaire avec le temps. Je suis en train de faire avancer les choses pour que les acteurs soient payés. Avec l'ANAH, l'un de nos partenaires, nous nous sommes mis d'accord. Même si elle ne finance pas immédiatement, nous commençons à payer de notre côté pour faire en sorte qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté de trésorerie. Il ne faudrait pas que ces personnes se retrouvent à ne plus payer des travaux et que nous soyons conduits à interrompre un système économique qui fonctionne bien. Nous faisons également attention à payer toutes les factures des entreprises. Nous ne voulons pas non plus mettre en difficulté celles qui ont payé et fait des travaux.

LES TRAVAUX CONTINUENT-ILS ?

Ils continuent à certaines conditions : qu'il n'y ait pas de public à proximité, que les clients soient d'accord... Aussi, nous avons donné au départ des ordres de services d'arrêts systématiques, et nous regardons maintenant avec la fédération des BTP et les entreprises prêtes à reprendre les chantiers les conditions pour que les gestes barrières puissent être bien respectés. Quand la situation le permet et que les travaux ont lieu, nous sommes capables de préparer et mettre en place les paiements rapidement. Et d'ailleurs pour l'après, je pense qu'il faudra continuer à être aussi réactif.

L'APRÈS JUSTEMENT, COMMENT L'ENVISAGEZ-VOUS ?

Je pense que l'année 2021 reprendra les travaux et les actions de la collectivité arrêtés en mars 2020. De plus, nous sommes une région très touristique, et nous ne savons pas à partir de quand le déconfinement sera assez important pour qu'un nouveau flux de touristes arrive. En attendant, toutes les entreprises qui sont dans les hôtels et les pépinières d'entreprises verront leurs encaissements de mars, avril et mai rééchelonnés sur 2021 de façon à ne pas détériorer leurs capacités financières. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LEA TRAMONTIN, TERRITOIRES AUDACIEUX

→ Partenariat

Territoires Audacieux se mobilise, notamment en s'associant à l'AdCF, pour proposer des témoignages de terrain afin de faire remonter les bonnes pratiques du territoire face au défi du confinement et de ses conséquences.

Par ailleurs, Territoires-Audacieux ouvre son abonnement aux collectivités qui le souhaitent pendant la crise du coronavirus. www.territoires-audacieux.fr

RETOUR D'EXPÉRIENCE

UNE MÉTROPOLE RÉACTIVE ET SOLIDAIRE

DÈS L'ANNONCE DU CONFINEMENT, LE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (MEL) A ACTIVÉ LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ (PCA) AVEC QUELQUES ADAPTATIONS. ELLE A PU RÉAGIR RAPIDEMENT EN S'APPUYANT SUR DES DISPOSITIFS DÉJÀ EN PLACE.

Tous les matins, la cellule de crise de Lille métropole, une trentaine de cadres, est réunie pour partager et analyser l'actualité. Un tableau de suivi des décisions permet d'évaluer leur efficacité au fil de l'eau et d'ajuster les réponses. « Nous avons déjà créé une cellule de sécurité en 2015 au moment des attentats, avec un centre opérationnel, explique Bruno Cassette, directeur général des services. Nous avons également recruté deux chargés de mission en charge de la résilience. Une simulation de crise cyber que nous avons réalisée a été utile pour réagir très vite à la crise sanitaire. Tous les remplacements sont prévus en cas de maladie. Au total, 500 agents sont concernés par le PCA, mais 2 000 autres demeurent opérationnels. »

Sur le terrain, la Métropole a maintenu son offre des transports, en mode allégé mais évolutif, avec des reprises de lignes depuis début avril. La collecte des déchets non-recyclables a été maintenue sans changement et celle des déchets recyclables réaménagée. Des dispositifs d'évacuation des déchets professionnels sont en place. Les services d'eau et d'assainissement ont été immédiatement sécurisés avec maintien des contrôles sanitaires à un niveau élevé. De même, la MEL a pu assurer, en lien avec les opérateurs, la distribution d'énergie aux ménages et aux entreprises.

La MEL a maintenu ses interventions d'urgence et des passages hebdomadaires sur les aires d'accueil des gens du voyage. Elle livre des kits d'hygiène pour les plus fragiles et sans abri. Les principaux équipements ou sites recevant du public ont été fermés mais les crématoriums restent ouverts pour des cérémonies dans la stricte intimité familiale.

Pour soutenir le tissu économique, la métropole a décidé rapidement les reports de charges et de perception de taxes comme la taxe de séjour. Elle a différé l'encaissement des loyers qu'elle perçoit des entreprises hébergées par la métropole. Concernant les fournisseurs, outre la suspension des pénalités de retard, le versement d'acomptes est accéléré. Après ces mesures de facilitation de trésorerie, la Métropole réfléchit à un plan stratégique de relance en jouant sur sa capacité d'investissement. « Nous travaillons à la reprise progressive des chantiers là où le maître d'ouvrage n'a pas à être physiquement présent. Nous continuons aussi à instruire les autorisations d'urbanisme pour la quarantaine de communes qui nous confient cette mission. Les services en charge des DIA et des autorisations de travaux fonctionnent également. »

Mobilisation pour soutenir le CHU

La métropole s'est mobilisée pour soutenir le CHU de Lille et les établissements partenaires, en facilitant le travail de soignants. Elle a réorganisé les flux de circulation, assuré la gratuité des transports et apporté un appui logistique. Elle fournit 250 repas quotidiens au CHU, contribue à l'approvisionnement en matériel

de protection et a pris en charge le gardiennage des masques. La MEL et la ville de Lille se sont associées au CHU de Lille pour lancer une opération de financement participatif avec les plateformes KissKissBankBank et MyMoneyHelp. Près de 200 000 euros ont été récoltés en quelques jours et seront dédiés à l'équipement médical des chambres de l'Hôpital Calmette, transformé en Hôpital COVID-19.

Réserve civique métropolitaine

Une réserve civique métropolitaine a été créée. Elle permet à une cinquantaine d'agents volontaires et non mobilisés par le plan de continuité de l'activité, d'apporter leur aide à des communes ou des associations, à proximité de leur domicile.

Parmi ses autres initiatives, la Métropole a mobilisé sa centrale d'achat pour mutualiser des commandes de produits de première nécessité dont ont besoin les communes. 50 communes ont utilisé le dispositif.

Délivrer des informations stratégiques

Un bulletin est adressé chaque semaine aux maires pour leur délivrer des informations stratégiques sur tous les enjeux de la crise, avec copie à tous les élus communautaires.

« Nous faisons tout également pour préserver le lien entre agents. Nous avons créé récemment une télévision interne, qui diffuse l'actualité de la MEL. Cet outil est très utile en temps de crise. » précise Bruno Cassette. Une cellule d'écoute et de soutien psychologique est à disposition des agents éventuellement en souffrance.

En direction de la population, un point d'information est diffusé deux fois par semaine sur l'ensemble des initiatives et services de la métropole. Une application numérique géolocalisée ENJOY MEL informe les habitants des commerces alimentaires situés à proximité, leurs horaires d'ouverture, les possibilités de livraison, les 90 fermes du territoire assurant la vente directe... ●

NICOLAS PORTIER



Métropole Européenne de Lille (Nord)

« 500 agents sont concernés par le PCA, mais 2 000 autres demeurent opérationnels »



© F. Romero

DÉCHETS, EAU, ASSAINISSEMENT, TRANSPORTS : CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

EN TANT QU'AUTORITÉS ORGANISATRICES DE SERVICES PUBLICS ESSENTIELS, LES INTERCOMMUNALITÉS FONT FACE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DANS LA DURÉE.

→ Services d'eau et d'assainissement : se réorganiser, coopérer, communiquer

Indispensables, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement continuent à être assurés par les communautés et métropoles. Les services d'eau se recentrent sur les activités essentielles afin de faire face au manque de personnel. Le HCSP a rappelé que le Sars-Cov-2 ne génère pas de risque particulier pour la qualité de l'eau. La crise sanitaire a cependant accru le besoin de communication auprès des usagers afin de les rassurer sur la qualité de l'eau et rappeler les gestes à adopter pour éviter de polluer l'eau.

Les services d'assainissement ont rapidement craint un manque d'équipements de protection pour les agents. Les équipements habituels suffisent, mais l'approvisionnement peut être compliqué.

Autre difficulté : la gestion des boues d'épuration, dont 70 % sont épandues directement ou compostées. En l'absence de déchets verts suite à la fermeture des déchetteries, les boues ne peuvent être compostées, et des interrogations ont été exprimées sur l'innocuité des boues collectées durant l'épidémie en cas d'épandage. La circulaire du 2 avril clarifie les traitements d'hygiénisation nécessaires avant épandage. Afin de répondre aux critères, certaines communautés optent pour le regroupement des boues issues de stations différentes. C'est l'une des pistes envisagées par la Communauté de Communes Terres Toulouses, qui épand habituellement la totalité de ses boues mais seule l'une de ses stations permet les traitements requis. Disposant de stocks de déchets verts, Quimperlé Communauté a pu recourir au compostage des boues. La transparence s'avère essentielle, notamment envers les agriculteurs qui ont recours à l'épandage.

→ Déchets : collecte, tri, traitement

Dès le début du confinement, comme la grande majorité des intercommunalités, Vichy Communauté et la Communauté urbaine de Caen la mer ont fermé leurs déchetteries au public (N.B. : la première expérimente, depuis

le 9 avril, une réouverture partielle, sur rendez-vous, pour les déchets verts et gravats). Les deux intercommunalités ont opté pour des choix d'organisation différents, mais toujours avec la préoccupation de la qualité du service aux usagers.



@COVED

À Caen la mer, « face à une crise dont l'horizon de sortie est très incertain, nous avons fait le choix de retenir dès le début une organisation susceptible de tenir dans la durée si l'absentéisme devait croître ou le confinement se durcir » explique Christophe Paineau, directeur de la collecte des déchets ménagers. Ainsi, à l'exclusion des grands habitats collectifs, les fréquences de passage ont été divisées par deux, et les collectes spéciales (déchets verts, encombrants) ont été suspendues. Résultat : une semaine après la mise en place, les usagers semblaient déjà avoir intégré les évolutions.

À Vichy, le Président de l'agglomération, Frédéric Aguilera, et le vice-président délégué aux déchets ménagers, Franck Gonzales, ont voulu maintenir les modalités normales pour les collectes (ordures ménagères et tri sélectif) effectuées par le prestataire. Pour y parvenir, ce dernier a ainsi veillé à la dotation régulière des agents en équipements de protection (gants, gel, lingettes, voire masques pour ceux le souhaitant) et les a autorisés à repasser dans les locaux plus fréquemment pour le lavage des mains ; il a également fait évoluer l'organisation bi-ripostes en prévoyant chaque fois que possible que le second équipier rejoigne au début de la collecte et non au dépôt. Comme à Caen, Christine Morin, Directrice des services assainissement et

déchets de Vichy Communauté, souligne la « volonté des agents de contribuer à la continuité de ces services essentiels » dans le cadre du plan de continuité d'activités. Placés en télétravail, les agents administratifs assurent à distance le traitement des factures et les réponses aux habitants. C'est donc à l'ensemble des agents que sont adressés les mots de remerciements déposés par ces derniers sur certains conteneurs.

→ Transports : service minimum

Dans le domaine des transports publics, nombre d'autorités organisatrices de la mobilité ont préservé un service minimum en appliquant les consignes de sécurité adaptées, conformément à l'article 6 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : entrée par l'arrière des bus pour maintenir la distanciation physique avec les conducteurs, suspension de la vente de ticket, désinfection du matériel roulant. Elles ont

souvent redéfini les lignes prioritaires ou les cadencements. Certains horaires spécifiques sont réservés pour les personnels soignants. Des alternatives aux réseaux fixes sont assurées par des transports à la demande, par exemple à la communauté urbaine du Havre. Dans l'agglomération de Sarreguemines Pays de Bitche, le service des transports urbains a été maintenu intégralement dans un premier temps, puis s'est adapté aux besoins des usagers utilisant encore les transports en commun, tout en évitant d'exposer inutilement les conducteurs. Le service sera gratuit tout au long de la crise sanitaire. La priorité est d'apporter une solution aux salariés mobilisés, aux personnes devant se rendre à des consultations médicales ou faire leurs courses, ainsi qu'aux élèves des personnels mobilisés. ●

ORIANE CEBILE, BERTRAND MACÉ, OLIVIER CRÉPIN



© Arnaud Bouissou - Terra

SOLIDARITÉS, SANTÉ, COHÉSION : JOUER COLLECTIF

SI LES INTERCOMMUNALITÉS ONT RAPIDEMENT ADAPTÉ ET ASSURÉ LES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS QUI RELÈVENT DE LEURS COMPÉTENCES DIRECTES, ELLES ONT AUSSI PRIS UN PART ACTIVE AUX RÉPONSES D'URGENCE À APPORTER À LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE.

Les politiques publiques tournées vers les solidarités et la cohésion sociale se caractérisent par une très forte diversité d'acteurs et d'intervenants (communes, intercommunalités, CCAS/CIAS, services du département, associations, particuliers bénévoles, services et opérateurs de l'État...), parfois susceptibles d'intervenir de manière simultanée mais pas totalement coordonnée. C'est principalement pour répondre à cet écueil et proposer des modalités de coordination sur le terrain que les communautés et métropoles se sont investies.

Répondre à l'urgence sanitaire et sociale

Les premiers jours de la crise nécessitaient une réaction en urgence pour permettre aux personnels soignants de continuer à travailler ; pour favoriser l'accueil des patients ; pour prendre soin des personnes les plus fragiles. Dans ce contexte, de nombreuses intercommunalités ont pris leurs responsabilités, sous des formes variées, liées aux partages de compétences avec leurs communes membres : accueil et prise en charge des enfants des personnels soignants ; mise en place de solutions de transport spécifiquement adaptées aux personnels soignants et à tous les personnels indispensables à la gestion de la crise ; organisation de collecte et distribution de matériel de protection ; aide à la mise en place d'unités de soins de proximité ; mobilisation des cuisines centrales pour démultiplier le portage de repas à domicile, dans les Ehpad ; distribution de colis alimentaires ; suivi spécifique des publics les plus vulnérables par le biais d'appels téléphoniques réguliers ou la mise en place d'un numéro vert dédié au soutien psychologique (personnes âgées isolées, familles en difficulté

économique et sociale) ; organisation de maraudes et d'accueil des personnes sans-abris.

Mettre en réseau et coordonner à la bonne échelle

Au-delà de la réponse à l'urgence sanitaire et sociale, s'est posée la question de la pérennité de ces actions dans la durée. C'est bien en réponse à cet enjeu que l'intercommunalité a trouvé sa place en assurant la coordination des acteurs et en offrant une vision élargie à l'échelle de l'agglomération ou du bassin de vie, permettant d'adapter au mieux les initiatives de chacun. Dans nombre de territoires urbains comme dans des espaces ruraux, communautés et métropoles ont été appelées à jouer des rôles de soutien voire d'ensemblier de l'écosystème des acteurs locaux avec le souci de conforter les capacités d'action de tous, en premier lieu celles des équipes municipales, respectant ainsi le principe de subsidiarité. Et dans le cas où une ou plusieurs communes d'un territoire se trouvaient dans l'incapacité d'assurer, par exemple, le suivi et la santé des personnes les plus vulnérables, la solidarité intercommunale a pris le relais ou permis d'étendre les prestations proposées sur la ville centre ou les principales communes.

La mise en réseau des acteurs est une condition indispensable à la gestion de crise. Certaines intercommunalités ont bénéficié et mis à profit leurs nombreuses expériences en la matière, tout en activant dans la crise des outils développés souvent depuis plusieurs années. Citons, par exemple, les intercommunalités signataires et pilotes d'un contrat local de santé, engagées dans un projet alimentaire territorial ou dotées d'un centre intercommunal

d'action sociale et d'une analyse des besoins sociaux. Ces contractualisations et organisations pré-existantes ont souvent permis d'accélérer et de faciliter la mise en œuvre d'opérations car le pilotage intercommunal était déjà acté et les relations entre partenaires pré-installées, offrant une forte réactivité aux acteurs.

La situation préoccupante des personnes les plus fragiles, personnes âgées, personnes isolées dans les quartiers populaires ou dans les territoires ruraux les plus éloignés, appelle nécessairement une action publique agissant sur plusieurs leviers : la santé, le soutien psychologique, la continuité alimentaire, le soutien parental... Cette solidarité, qui est aussi territoriale, ne laisse guère de place aux postures ou visions dogmatiques. Il s'agit d'une responsabilité partagée et collective. ●

ROMAIN BRIOT

→ Les leviers d'action des intercommunalités

Communautés et métropoles interviennent au regard de leurs diverses compétences dans le domaine de la cohésion sociale, notamment :

- Action sociale (dont centre intercommunal d'action sociale)
- Santé
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Personnes âgées
- Insertion et emploi
- Habitat
- Politique de la ville
- Scolaire



MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LA SAUVEGARDE DES TISSUS ÉCONOMIQUES LOCAUX

MALGRÉ LA SITUATION POLITIQUE COMPLEXE DANS LAQUELLE ELLES SE TROUVAIENT EN RAISON DU REPORT DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS, LES INTERCOMMUNALITÉS SE SONT MOBILISÉES DÈS LES PREMIÈRES HEURES POUR VENIR EN SOUTIEN DE LEURS TISSUS ÉCONOMIQUES LOCAUX. APRÈS AVOIR RELAYÉ LES INFORMATIONS NATIONALES ET EXPLICITÉ LES MESURES DE SOUTIEN PRISES PAR L'ÉTAT ET LES RÉGIONS, LA PLUPART DES COMMUNAUTÉS ET MÉTROPOLIS ONT DÉCIDÉ DE SOUTIENS COMPLÉMENTAIRES.

En partenariat avec les chambres consulaires, les intercommunalités sont très nombreuses à avoir organisé des cellules de crise pour venir en aide aux entrepreneurs, les aider à décrypter les différentes annonces gouvernementales et les dispositifs complémentaires des régions.

Très rapidement, les communautés et métropoles ont également cherché à rassurer leurs fournisseurs et délégataires en annonçant l'accélération de délais de paiement, l'absence de pénalités en cas de retard, montrant la plus grande bienveillance à l'égard de leurs difficultés. Des métropoles aux communautés les plus rurales en passant par les agglomérations de taille intermédiaire, très nombreuses sont également celles qui ont décidé de reporter, voire de suspendre, les loyers des entreprises hébergées dans les pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises... du territoire. Ces premières annonces ciblées ont été communiquées,

dans bien des cas, dès les premiers jours du confinement, avant même que toutes les ordonnances prises en application de la loi d'urgence soient publiées.

À la suite de la fermeture des restaurants et des cantines, puis des marchés de plein air, nombre de communautés ont contribué, avec leurs communes, les chambres d'agriculture, les réseaux professionnels... à assurer les débouchés des producteurs locaux. Les intercommunalités engagées dans des projets alimentaires territoriaux ont pu s'appuyer sur des collaborations déjà organisées. À l'instar de plusieurs communautés de Loire-Atlantique ou du Pays de Saint-Flour dans le Cantal, nombreuses sont aussi celles qui ont développé, parfois avec le concours de leur office de tourisme, des plateformes numériques de géolocalisation des producteurs et des points de récupération (à la ferme, drive...), des systèmes de réservation de paniers, de livraison à domicile...

S'est ouverte partout en France, à partir de la fin du mois de mars, une réflexion sur les moyens d'accompagner les initiatives nationales et régionales dans les fonds d'appui aux trésoreries. Début avril, de très nombreuses communautés de toutes tailles, ainsi que la plupart des métropoles, ont annoncé leur volonté d'abonder soit le fonds de solidarité national soit des fonds régionaux complémentaires, destinés à augmenter les soutiens ou à couvrir d'autres types de besoins (indépendants, associations...). Que ce soit en Grand Est, en Pays de la Loire, en Bretagne, en Outre-Mer... ces fonds sont le plus souvent abondés par les intercommunalités pour intervenir sous forme de prêts et d'avances remboursables. La région Grand Est s'est engagée à développer des « pactes de relocalisation » pour des implantations industrielles.

Essentiellement centrée sur le soutien à la trésorerie des entreprises pour faire face à la suspension des activités, cette première vague de mesures n'est pas exclusive d'autres formes d'interventions ultérieures pour relancer l'activité et remettre en route les circuits économiques; nombre d'intercommunalités réfléchissent désormais aux moyens de mobiliser le levier de leur commande publique pour redynamiser leur tissu économique en sortie de crise. ●

→ Aides aux entreprises : une note de l'AdCF sur le droit applicable

L'AdCF a publié dans sa lettre électronique hebdomadaire AdCF Direct une note juridique détaillée sur l'encadrement juridique des interventions directes des intercommunalités en faveur des entreprises. Cette note tient compte des adaptations du droit issues des ordonnances et décrets publiés dans le cadre de la situation d'urgence.

NICOLAS PORTIER

ÉCONOMIES LOCALES : PREMIERS CONSTATS

EN SUSPENDANT MASSIVEMENT L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, LE CONFINEMENT LIÉ À LA CRISE SANITAIRE SE TRADUIT PAR UN CHOC SIMULTANÉ SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE. SECTEURS ÉCONOMIQUES ET TERRITOIRES SERONT TOUS CONCERNÉS, MAIS DANS DES PROPORTIONS VARIABLES. PREMIERS REGARDS.

Dès la fin du mois de mars, les instituts macro-économiques (OFCE, INSEE, Xerfi, Coface...) ont commencé à évaluer les impacts de la crise sur l'économie réelle et sur le PIB. Les incidences d'un confinement complet de deux mois sont évaluées à l'équivalent de 6 à 8 points de PIB annuel, ce qui est du jamais-vu depuis la dépression des années 1930. Mais comme le rappellent ces instituts, ces premières estimations reposent toutes sur des hypothèses de travail et seront sensibles à nombre de facteurs, évolutifs de jour en jour.

Les premières évaluations donnent une idée de l'ampleur des impacts

La plupart des évaluations intègrent les incidences des premières semaines de confinement et les baisses d'activités, constatées d'un secteur à l'autre. Elles ont encore du mal à anticiper le rythme de la reprise, qui sera très graduelle et tributaire de nombreux paramètres. Les interdépendances des économies, aux échelles européenne et mondiale, suscitent également beaucoup d'interrogations sur de nombreuses données (approvisionnements, exportations, tourisme, énergie...). Les impacts peuvent être beaucoup plus profonds et durables pour certains secteurs. Dans le même temps, il est encore trop tôt pour pleinement évaluer les effets du télétravail sur la réorganisation de nombreuses entreprises ou administrations publiques qui ont pu y recourir. La mesure de cette réorganisation, jamais vue à un tel niveau, reste à faire.

Une crise sans équivalent qui affecte à la fois l'offre et la demande

Les mesures de confinement pour des raisons sanitaires ont mis à l'arrêt complet de nombreuses activités, même les plus solides. Se combinent ainsi un « choc sur l'offre » et un « choc sur la demande ». La crise est totalement inédite et prend à rebours les modèles économétriques fondés sur les crises antérieures. Il est d'autant plus difficile de pronostiquer l'ampleur du rebond d'après-crise et les possibilités de rattrapage qui varieront d'un secteur à l'autre. Certains secteurs ne pourront récupérer le chiffre d'affaire perdu (restaurants, coiffeurs, pêcheurs, activités sportives et culturelles...)

mais des reports de consommation et de l'épargne pourront bénéficier à d'autres secteurs (activités en ligne par exemple). Les rebonds de l'activité et les rattrapages dépendront de la propension des ménages à consommer et des acteurs publics et privés à investir. La confiance jouera un rôle majeur. Ainsi que le pilotage politique, aux différentes échelles, de la sortie de crise.

Des économies locales fortement exposées

Aucun territoire ne sera à l'abri des impacts très violents de cette crise sur les activités économiques. Contrairement à celle de 2008-2009, elle affecte aussi bien l'économie résidentielle (de proximité) que l'économie productive. Et de manière immédiate. Le secteur de la construction est aussi très touché et ne joue pas de rôle contra-cyclique en ce moment. Une minorité de secteurs ou d'entreprises connaissent une activité soutenue : numérique, agro-alimentaire, nettoyage... Il reste que les économies locales seront exposées aux effets de la crise selon des intensités variables, tant à court terme qu'à plus long terme. Cela dépendra en grande partie du profil des activités qu'ils accueillent et des capacités de rebond ultérieures.

Les facteurs de différenciation

Le poids des emplois non-marchands (administrations, hôpitaux...) jouera de toute évidence un rôle stabilisateur lorsqu'il est élevé. De même, lorsqu'une partie importante des revenus de leurs résidents provient des salaires publics, de pensions de retraite ou autres transferts, certains territoires bénéficient d'amortisseurs sociaux

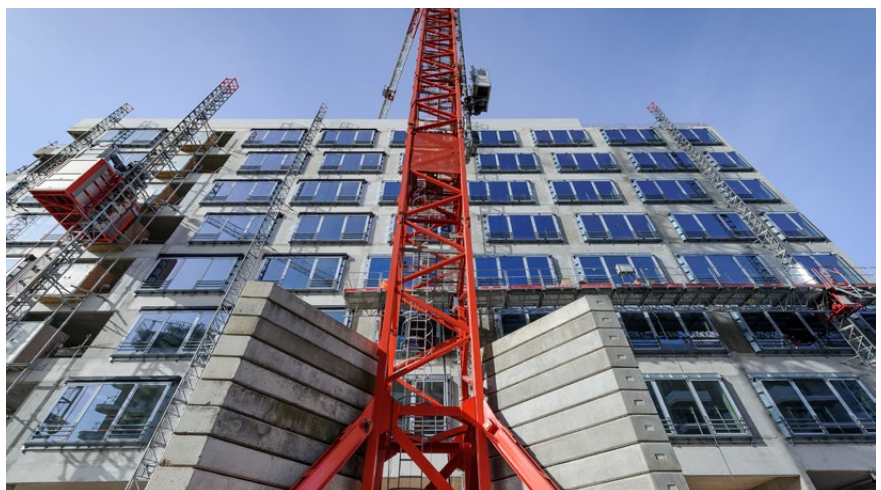
→ Observer les impacts de la crise sur les territoires

L'AdCF et l'Institut CDC pour la recherche avaient mis en place en 2009 avec l'économiste Laurent Davezies un dispositif d'observation des impacts territoriaux de la crise. Une étude avait été publiée en 2010. L'association entend renouveler ce travail au cours de la nouvelle crise, en analysant les impacts à l'échelle des différentes intercommunalités.

qui permettront de faire repartir la consommation locale lors du déconfinement. Les territoires fortement dépendants des activités touristiques, et souvent du bâtiment (résidences secondaires...), sont en revanche beaucoup plus impactés qu'en 2008-2009. De leur côté, les intercommunalités plus spécialisées sur les filières agro-alimentaires le sont moins.

La résilience des territoires va dépendre également étroitement de la structure des tissus d'entreprises. Lorsque l'emploi est plutôt concentré dans des grandes entreprises ou grosses PME, il sera vraisemblablement mieux protégé par les mesures de chômage partiel et une trésorerie plus importante des entreprises. Ceux dans lesquels l'emploi repose davantage sur des TPE ou du travail indépendant seront sensibles aux taux de défaillance. ●

NICOLAS PORTIER



© Arnaud Bouissou - Terra